



BUSINESS DEPOSIT ACCOUNT: CONDITIONS PARTICULIERES

Article 1 - Définition

Les présentes conditions particulières régissent le compte d'épargne dénommé Business Deposit Account. Il s'agit d'un compte d'épargne non réglementée en EUR. Ce compte, ne bénéficiant pas de l'exonération partielle de précompte mobilier, est réservé aux clients personnes morales, y compris de droit public.

Article 2 - Ouverture de compte

L'ouverture d'un Business Deposit Account est soumise à l'approbation préalable d'un représentant de la Banque. Un client ne pourra être titulaire que d'un seul Business Deposit Account auprès de Fintro.

Article 3 - Renvoi

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présentes conditions, il est renvoyé aux Conditions Particulières pour les Comptes d'Épargne de Fintro.

Article 4 - Opérations permises

- versements en espèces en EUR
- versements de chèques
- retraits en espèces
- transferts en provenance d'un compte d'une autre institution financière
- transferts en provenance d'un compte Fintro ou depuis le Business Deposit Account vers un autre compte de Fintro pour autant que les comptes soient ouverts au nom du même titulaire. En cas de transfert vers un autre compte de Fintro, le compte bénéficiaire peut être:
 - soit un compte à vue
 - soit un compte d'épargne
 - soit un compte à terme

Les transferts vers un compte en-dehors de Fintro ne sont pas autorisés, de même que les ordres permanents et les domiciliations.

L'argent déposé est disponible à tout moment.

Les retraits en cash sont soumis aux conditions générales de Fintro.

Le Business Deposit Account ne peut pas faire partie d'un système de Cash-Management tel que netting, notional pooling, target balancing.

Article 5 - Rémunération

□ l'intérêt de base, calculé par jour et attribué à tous les dépôts.

□ une prime attribuée à chaque versement, avec une période d'acquisition initiale de 91 jours calendriers et ensuite une période d'acquisition journalière. La prime est attribuable à tout versement, si chaque versement reste au moins 91 jours calendrier sans interruption sur le compte, et ensuite au jour le jour. Et si le compte a un solde minimum de 100.000 EUR. Si ce n'est pas le cas, le taux de base sera accordé.

L'argent déposé sur le Business Deposit Account est toujours disponible, y inclus pendant la période d'acquisition initiale de la prime. Les retraits peuvent, selon leur montant, réduire ou annuler les primes non-acquises pendant leur période d'acquisition (initialement 91 jours calendriers, ensuite 1 jour calendrier).

Les intérêts sont calculés et capitalisés aux dates suivantes: 01.04, 01.07, 01.10 de l'année et le 01.01 de l'année suivante. Les intérêts sont soumis au précompte mobilier.

Un versement en espèces ou un transfert provenant d'une autre institution financière génère des intérêts à dater du jour ouvrable bancaire qui suit la réception des fonds. Le versement d'un chèque génère des intérêts à dater du deuxième jour ouvrable bancaire qui suit la date du versement. Un dépôt cesse de produire tout intérêt à dater du dernier jour ouvrable bancaire qui précède le retrait.

Exceptions:

- en cas de transfert entre un Business Deposit Account et un compte d'épargne, la date valeur est la date du transfert pour chacun des comptes.
- en cas de transfert du Business Deposit Account vers un compte à vue, la date valeur est la date du jour du transfert moins 1 jour ouvrable bancaire pour chacun des comptes. (valeur compensée).
- en cas de transfert du compte à vue vers un Business Deposit Account, la date valeur est la date du jour du transfert plus 1 jour ouvrable bancaire pour chacun des comptes (valeur compensée).
- en cas de transfert du Business Deposit Account vers un compte à terme, la date valeur est la date du début du dépôt à terme pour chacun des comptes.
- en cas de transfert du compte à terme vers un Business Deposit Account, la date valeur est la date d'échéance du dépôt à terme pour chacun des comptes.

Article 6 - Tarifs et taux

Les tarifs éventuels et les taux applicables au Business Deposit Account sont repris dans la « Liste des tarifs » mise à la disposition des clients dans toutes les agences de la Banque.

Article 7 - Précompte mobilier

Le Business Deposit Account n'est pas un compte d'épargne réglementée et par conséquent ne bénéficie pas de l'exonération partielle de précompte mobilier, accordée dans le cadre de l'épargne réglementée. Les intérêts du Business Deposit Account sont donc entièrement soumis au précompte mobilier.